

Ordre du jour / Réunion extraordinaire
Lundi, le 18 mars 2019 à 18 h 30

- 1 Ouverture de l'assemblée
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption des règlements : 626-2019, 627-2019, 629-2019, 630-2019
- 4 Adoption du 2ème projet de règlement : 628-2019
- 5 Période de questions relatives aux points ci-haut mentionnés seulement
- 6 Levée de l'assemblée

Ordre du jour / Réunion extraordinaire
Lundi, le 18 mars 2019 à 18 h 30

À Madame et Messieurs,

Robert Vyncke, 865, rang de la Montagne, Saint-Paul-d'Abbotsford

Mario Blanchard, 4, rue Montcalm, Saint-Paul-d'Abbotsford

Mario Larochelle, 18, rue des Geais-Bleus, Saint-Paul-d'Abbotsford

Robert Marshall, 1505, rue Principale, Saint-Paul-d'Abbotsford

Pierre Pelletier, 55, rue des Colibris, Saint-Paul-d'Abbotsford

Mélanie Duchesneau, 5, rue des Faucons, Saint-Paul-d'Abbotsford

Christian Riendeau, 1455, rang Papineau, Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford est convoquée, par les présentes, par monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil municipal.

HEURE : 18 h 30

DATE : Lundi, le 18 mars 2019

LIEU : 926, rue Principale Est, Saint-Paul-d'Abbotsford

- 1 Ouverture de l'assemblée**
- 2 Adoption de l'ordre du jour**
- 3 Adoption des règlements : 626-2019, 627-2019, 629-2019, 630-2019**
- 4 Adoption du 2^{ème} projet de règlement : 628-209**
- 5 Période de questions**
- 6 Levée de l'assemblée**

DONNÉ ce 15^e jour du mois de mars 2019.

Daniel-Éric St-Onge
Directeur général

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

Nous, soussignés, reconnaissons avoir reçu des mains du directeur général ou de son représentant, l'ordre du jour sans avis de convocation, pour une session spéciale par monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, et qui est tenue le :

HEURE : 18 h 30

DATE : Lundi, le 18 mars 2019

LIEU : 926, rue Principale Est, Saint-Paul-d'Abbotsford

Conformément à l'article 156 et les suivants du Code municipal du Québec, chapitre C-27. 1, l'avis de convocation à la séance extraordinaire

[...]

doit être donné aux membres du conseil au moins trois jours avant le jour fixé pour la séance ou la reprise de la séance ajournée, s'il s'agit du conseil de la municipalité régionale de comté, et, s'il s'agit d'un conseil local, au moins deux jours avant tel jour fixé.

Cet avis est signifié par la personne qui donne l'avis, un fonctionnaire ou employé de la municipalité, un agent de la paix, un huissier ou un employé d'une entreprise publique ou privée de livraison de courrier ou de messagerie.

[...]

Et nous avons signé :

Robert Vyncke, 865, rang de la Montagne, Saint-Paul-d'Abbotsford

Mario Blanchard, 4, rue Montcalm, Saint-Paul-d'Abbotsford

Mario Larochelle, 18, rue des Geais-Bleus, Saint-Paul-d'Abbotsford

Robert Marshall, 1505, rue Principale, Saint-Paul-d'Abbotsford

Pierre Pelletier, 55, rue des Colibris, Saint-Paul-d'Abbotsford

Mélanie Duchesneau, 5, rue des Faucons, Saint-Paul-d'Abbotsford

Christian Riendeau, 1455, rang Papineau, Saint-Paul-d'Abbotsford

Je, Daniel-Éric St-Onge, directeur général, de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, certifie sous mon serment d'office, avoir et/ou avoir fait signifier aux membres du conseil municipal, le 15^e jour du mois de mars 2019 les avis de convocation pour une séance extraordinaire devant avoir lieu le lundi, 18 mars 2019 à 18 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15^e jour du mois de mars 2019.

Daniel-Éric St-Onge
Directeur général